Image not found or type unknown

Comdamnation a une prestation compensatoire en appel

Par **VGD16**, le **31/05/2018** à **07:27**

Bonjour
je viens d etre comdamné en appel a verser une prestation compensatoire de 50000€ + les frais a mon ex femme.
sachant que je ne possede rien si ce n est qu une maison
que j ai acheté avec la vente de notre maison dont madame a eu la moitié.
a savoir que celle si vaut 120000€ et qu il me reste 70000€ de credit a rembourser. si je suis saisi comment
cela se passe t il?
MERCI de me renseigner car mes nuits sont compliquées

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés